

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à huit heures dix, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Guy Dumoulin, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Amélie Landry.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-07-00

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 juillet 2022.

CE-2022-07-01

Approbation du procès-verbal des séances des 27 et 28 juin 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 27 et 28 juin 2022.

CE-2022-07-02

Affichage d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la paie et aux avantages sociaux à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2022-074](#)

Il est résolu d'afficher le poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la paie et aux avantages sociaux à la Direction des finances et de la trésorerie et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants à la suite des mouvements de main-d'œuvre découlant de cet affichage.

CE-2022-07-03

Autorisation d'un mandat qualifiant au poste de contremaître à l'entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures et lettre d'entente à intervenir

[Document d'aide à la décision GCH-2022-077](#)

Il est résolu d'autoriser le mandat qualifiant de monsieur Abel Jacques au poste de contremaître à l'entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2022-07-04

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-058](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-058, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-07-05

Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

[Document d'aide à la décision ENV-2022-008-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-008-R-2. Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'environnement, notamment mais non limitativement, la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et des dépenses en lien avec des programmes de soutien aux initiatives citoyennes environnementales soumises par des organismes et aux projets environnementaux sélectionnés par la Ville, d'un montant maximal de 1 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CE-2022-07-06**Financement de la dépense relative à la réalisation des plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de prolongement du Parcours des Anses**

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de prolongement du Parcours des Anses au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2013-12-31.

CE-2022-07-07**Financement de la dépense relative à la réalisation des études préliminaires pour le projet de piste cyclable utilitaire sur le boulevard Guillaume-Couture**

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-007](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des études préliminaires pour le projet de piste cyclable utilitaire sur le boulevard Guillaume-Couture au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2013-12-31.

CE-2022-07-08**Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire* et aide financière à un organisme**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'affecter un montant de 15 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*, tel que mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-018;
 - d'accorder une aide financière non récurrente de 40 000 \$ au Patro de Lévis pour soutenir le déploiement d'une offre de service en psychomotricité sur l'ensemble du territoire de la ville, et ce, dans l'intérêt de la jeunesse lévisienne et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.
-

CE-2022-07-09**Aide financière au Service d'entraide de Saint-Nicolas-Bernières**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-019](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 6 835 \$ au Service d'entraide de Saint-Nicolas-Bernières, selon la modalité de versement prévue à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-019, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-07-10**Aide financière à la Société grand village pour l’approvisionnement en eau potable et financement afférent**[Document d’aide à la décision DVC-DSC-2022-022](#)

Il est résolu d’accorder une aide financière de 15 000\$, soit 10 000 \$ en 2022 et 5 000 \$ en 2023, à la Société grand village, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer cette aide financière au montant maximal de 15 000 \$, à même l’excédent de fonctionnement accumulé affecté de l’ex-Ville de Saint-Nicolas.

CE-2022-07-11**Renflouement de certaines réserves financières**[Document d’aide à la décision FIN-2022-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer les réserves financières suivantes à même l’excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l’exercice financier 2022 :

- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire de 298 000 \$;
- réserve financière pour les coûts d’autoassurance de 1 000 000 \$;
- réserve financière pour la consommation d’énergie de 500 000 \$;
- réserve financière pour les cours d’eau de 200 000 \$;
- réserve financière pour les opérations de déneigement de 1 425 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses pour les franchises aux contrats d’assurance de 175 000 \$;
- réserve financière pour le rôle d’évaluation de 1 000 000 \$;
- réserve financière pour le développement social et communautaire de 72 000 \$;
- réserve financière pour la gestion de contaminants de 95 500 \$.

CE-2022-07-12**Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022**[Document d’aide à la décision FIN-2022-038](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022, est déposée, à titre d’information.

CE-2022-07-13**Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 mai 2022 et de la liste des crédits additionnels pour la même période**[Document d’aide à la décision FIN-2022-039](#)

La liste de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 mai 2022 et la liste des crédits additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d’information.

CE-2022-07-14

Adoption du Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-085](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-09.

CE-2022-07-15

Modification de la résolution CV-2021-07-81 « Nomination d'un membre et renouvellement des mandats de trois membres du comité consultatif agricole »

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-095](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-07-81 « Nomination d'un membre et renouvellement des mandats de trois membres du comité consultatif agricole » par le remplacement, au deuxième paragraphe du deuxième alinéa, du nom « Maxime Landry » par le nom « Maxime Labrie ».

CE-2022-07-16

Vente de parties des lots 6 506 480 et autres du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la future rue des Cordiers, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ces lots et abrogation de la résolution CV-2021-07-83 « Vente des parties des lots 3 021 186 et 3 017 855 du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de 9448-6685 Québec inc. des lots 2 359 750 et 2 359 751 et des parties des lots 6 506 480, 6 490 629 et 6 490 631 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-056, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9448-6685 Québec inc., d'affecter un montant de 460 347,69 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que les lots 2 359 750 et 2 359 751 de ce cadastre et les parties des lots 6 506 480, 6 490 629 et 6 490 631 de ce cadastre ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger en conséquence la résolution CV-2021-07-83 « Vente des parties des lots 3 021 186 et 3 017 855 du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la

rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots ».

CE-2022-07-17

Vente du lot 6 508 087 du cadastre du Québec à Gestion Éric Mercier-Lessard inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-093](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Gestion Éric Mercier-Lessard inc. du lot 6 508 087 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-093, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'offrant, d'affecter un montant de 95 991,71 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels et de confirmer ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2022-07-18

Adoption de la *Politique d'approvisionnement*

[Document d'aide à la décision APP-2022-102](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Politique d'approvisionnement*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2022-102.

CE-2022-07-19

Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » »

[Document d'aide à la décision APP-2022-119](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prescrire que lors de travaux de construction exécutés par la Ville ou lorsque les devis d'appel d'offres pour la construction de la Ville impliquent le transport de matières en vrac, que les stipulations indiquées en annexe A à la fiche de prise de décision APP-2022-119 soient prévues et respectées.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » ».

CE-2022-07-20**Ententes à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud concernant le transport des matières en vrac ainsi que le transport de la neige et de la glace pour la période 2022 à 2027**[Document d'aide à la décision APP-2022-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure les ententes à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud, concernant le transport des matières en vrac et le transport de la neige et de la glace pour la période 2022 à 2027, avec une option de renouvellement de cinq ans, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision APP-2022-120, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-07-21**Approbation du devis technique de l'appel d'offres concernant le régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville pour la période de 2023 à 2033**[Document d'aide à la décision APP-2022-126](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le devis technique de l'appel d'offres concernant le régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville pour la période de 2023 à 2033, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2022-126.

CE-2022-07-22**Confirmation relative à l'utilisation de deux parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec (agrandissement de l'école du Boisé, secteur Pintendre)**[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de confirmer que les deux parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 839,9 mètres carrés et d'une superficie de 3,9 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur les plans annexés à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-020, ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur échange.

CE-2022-07-23**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation du 20 avril 2022, installation de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit**[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique et de la circulation tenue le 20 avril 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

651° sur la rue Melville, aux intersections avec cette même rue, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-009. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Wolfe, Jean XXII et de l'Entente (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Édouard-Lagaux (secteur Saint-Romuald);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis).

CE-2022-07-24

Entente de financement dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités* (volet 3) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipale d'habitation de Lévis et contribution afférente

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de financement dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités* (volet 3) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipale d'habitation de Lévis et de contribuer à cette entente pour 10 % des dépenses admissibles, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-025, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-07-25

Bail à intervenir avec Oclep inc. concernant la location à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le bail à intervenir avec Oclep inc., concernant la location à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-07-26

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 01.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
